

FONDS DE FIDUCIE INVALIDITÉ DE LA SECTION LOCALE 2002 D'UNIFOR
RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE REVENU EN CAS D'INVALIDITE (RCRI)

BULLETIN IMPORTANT

MISE À JOUR

Le 16 avril 2020

Chers membres de la section locale 2002 d'Unifor,

OBJET: PRIMES RCRI

Comme la situation actuelle est très fluide et peut changer quotidiennement en fonction des annonces du gouvernement du Canada et / ou de votre employeur, votre conseil de fiducie du RCRI veut vous tenir au courant de l'état des primes et de la couverture du RCRI.

Compte tenu de la Subvention salariale d'urgence offerte actuellement par l'employeur, votre conseil de fiducie du RCRI a tenu de nombreuses conférences téléphoniques pour discuter de l'évolution de la situation. En reconnaissance de la pression financière des membres pris avec un revenu réduit et des situations de mise à pied que connaissent les membres, les fiduciaires veulent confirmer que votre couverture RCRI restera inchangée, malgré les fluctuations de votre salaire.

Votre conseil de fiducie du RCRI est heureux d'annoncer un congé de primes pour tous les membres d'UNIFOR 2002, quel que soit leur statut d'emploi. Aucune prime RCRI ne sera déduite pour aucun membre, quel que soit votre statut d'emploi pendant le congé de primes. Ce congé de primes prendra effet à partir du cycle de paie commençant le 5 avril 2020 et ce jusqu'au cycle de paie se terminant le 27 juin 2020.

Soyez assuré que votre couverture RCRI continuera à 100% de votre prestation régulière, même si votre niveau de salaire est réduit. Les primes mensuelles seront couvertes par la réserve du Fonds établie par la Fiducie. Cela garantira que toute invalidité admissible qui survient pendant la période de mise à pied sera payable en fonction de votre salaire avant la mise à pied.

La période d'élimination de deux semaines pour toute invalidité admissible qui survient lors d'une mise à pied commencera à compter de la date prévue de retour au travail.

Ce congé de primes ne sera pas prolongé au-delà du 27 juin 2020. Si le programme SSUC et les mises à pied se prolongent au-delà du 30 juin 2020, vous devrez payer d'avance vos primes RCRI pour maintenir votre couverture à partir du 1^{er} juillet 2020. Nous fournirons une nouvelle mise à jour au début de juin 2020.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec votre fiduciaire RCRI ou notre administrateur de régime au 1-800-268-0285 poste 225 ou par courriel à gidip@canben.com.

Nous vous remercions de votre soutien continu.

En solidarité,

Votre conseil de fiducie du RCRI

Sophia Michailidis
Eastern Region

Terry Carlucci Ross McConkey
Central Region Pacific Region

Marie Doyle Astrid Metzler
Atlantic Region Western Region